COMMUNE DE LA BRUFFIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Représentés : 3

Le 1^{er} septembre 2020 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BREGEON Jean-Michel, Maire.

Étaient présents: Mmes et Mrs BREGEON Jean-Michel, MAINDRON Angéline, BRAUD Robert, CHIRON Laurent, BOURASSEAU Myriam, LOIZEAU Christophe, LOIZEAU Christian, DURET Lydie, VITRE Marie-Claire, GANACHEAU Véronique, LEBRETON Bruno, POIRIER Véronique, LE BROZEC Vincent, LECLAIR Nicolas, BONNET Magali, GUINAUDEAU Isabelle, LEBLANC Gaëtan, MERLET Aurélien, BOCHARD Soizic, DURAND Aurélien, NERRIERE Olivier, RONCIERE Jacques, ROBIN Carine, SAUVETRE Céline.

Absents représentés : PIOT Catherine représentée par MAINDRON Angéline, CORRE Estelle représentée par BREGEON Jean-Michel, RICHARD Maxime représenté par MERLET Aurélien.

Secrétaire de séance : DURET Lydie.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Dossier n°954	Mr JAFFRY Eddy et Mme BACON Soizic Habitation - 16 place Jeanne d'Arc	Section AC n°100 et 99
Dossier n°955	Mr RICHARD Manuel Habitation - 59 rue de Nantes	Section AB n°498
Dossier n°956	Mr RICHARD Manuel Garage – 57A rue de Nantes	Section AB n°499
Dossier n°957	SCI IMMOGET INVEST Habitation - 21 place Jeanne d'Arc	Section AD n°129
Dossier n°958	Mme LHERMITTE Aurélie Habitation - 1 impasse Arthur Guéniot	Section ZL n°225
Dossier n°959	Mr et Mme HERAUD Roger Habitation – 17 rue de la Prée	Section AD n°986
Dossier n°960	Mme JOBARD Jacqueline Habitation - 59 rue de Nantes	Section AB n°106-110-112-416-417-602-604 et 539p
Dossier n°961	Mr DUAULT Elvis et Mme MENAGE Kelly Habitation - 46 rue Léon Pervinquière	Section ZL n°282
Dossier n°962	Mr BROCHARD Sébastien Habitation - 40 rue Paul Baudry	Section ZL n°168
Dossier n°963	Mr DAMBRINE Yohann Habitation - 39 bis rue du Bocage	Section AD n°1078 et 1079
Dossier n°964	Mr MARTIN Denis Habitation – 28 rue du Bocage	Section AD n°841 et 844
Dossier n°965	Mr et Mme QUINTANE Thibault Habitation – 14 rue des Ecoliers	Section YC n°149
Dossier n°966	Mr et Mme RETAILLEAU Gérard Habitation – 64 rue de Nantes	Section AB n°129
Dossier n°967	Mr LE CARROU Nicolas et Mme LATAPIE-BAYRO Je Habitation – 4 impasse Jean Yole	nnifer Section AD n°1093

1

CONVENTION SYDEV

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention présentée par le SYDEV dans le cadre de l'opération suivante :

Objet	Coût total TTC	Participation communale	Taux			
Eclairage Public:						
Accès voirie Les Potiers / rue De Lattre	13 736,00 €	8 013,00 €	70 %			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la réalisation de cette opération conformément à la proposition du SYDEV.

Accepte la convention établie par le SYDEV et la participation correspondante.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION SYDEV LOTISSEMENT LES POTIERS TRANCHE 1

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention présentée par le SYDEV dans le cadre de l'opération suivante :

Objet	Coût total TTC	Participation communale	Taux		
Lotissement Les Potiers Tranche 1 :					
Adduction réseaux Electriques Télécommunications et Eclairage	284 170,00 €	200 876,00 €	60 % et 100 %		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la réalisation de cette opération conformément à la proposition du SYDEV.

Accepte la convention établie par le SYDEV et la participation correspondante.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un poste de transformation de courant électrique nécessaire à l'alimentation de la nouvelle station d'épuration de La Bruffière, la société ENEDIS prévoit d'implanter des câbles haute et basse tension en souterrain ainsi que ledit poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée section ZD n° 19 et située au lieu dit « Les Grandes Fontaines ».

ENEDIS a donc sollicité la Commune de LA BRUFFIERE pour la mise en place d'une convention de servitudes à titre gratuit sur cette parcelle pour l'implantation des canalisations et du poste de transformation (surface de 15m²), avec ses accessoires, sur une longueur totale d'environ 20 mètres et dans une bande de 3 mètres de large.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser la signature de cette convention de servitudes au profit d'ENEDIS, sous réserve toutefois du respect de la condition suivante :

- la convention devra faire l'objet d'une régularisation par acte notarié, aux frais d'ENEDIS, afin d'en garantir la publication au service de la publicité foncière.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte la passation d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS et la régularisation de l'acte notarié correspondant.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer tous documents y afférant.

Approbation de la passation d'un marché sur procédure adaptée Acquisition d'un Tractopelle

Le Maire expose que, s'agissant du marché relatif à **L'ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE** une procédure de mise en concurrence a été organisée.

Monsieur l'adjoint chargé des voiries présente les offres remises par les entreprises à l'issue de cette consultation ainsi que les pré-requis techniques définis en fonction des besoins.

Il propose de retenir l'offre la mieux disante présentée par la société CASE pour les montants :

Tractopelle neuf : 79 800,00 € HT
Reprise de l'ancien matériel : 10 500,00 € net

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1 et L. 1252-3;

Vu la présentation des offres,

Entendu le rapport de l'adjoint chargé des voiries, Décide :

Art. 1er. - Attribue le marché relatif à L'ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE, à l'entreprise CASE pour un montant de 79 800,00 € HT.

- Art. 2. Accepte la reprise de l'ancien matériel pour la somme de 10 500,00 € net.
- Art. 2. Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.
- Art. 3. Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.